

Rapport de la sous-commission des comptes 2015

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie

Composition de la sous-commission

Membres: Julien Gressot (POP)
 Marc Arlettaz (UDC)
 Patrick Jobin (PS) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le jeudi 24 mars 2016 de 8h30 à 17h00, en présence de M. Théo Huguenin-Elie (directeur du Dicastère), Mme Sarah Steinweg Clark (administratrice du dicastère sauf pour les Bâtiments et logement et les Services techniques) et M. Fernando Soria (administrateur bâtiments et logement et Services techniques) dès 10h30.

Etaient également présents pour l'examen de leur service :

MM. Carrard et Esteras (755, 813)
M. Jeanneret (125)
Mme Huther (770)
M. Bovay (210, 211, 212, 213, 230, 240, 250)
Mme Emery (100, 110, 121, 130)
M. Schneider (700, 712, 720 et 721)
M. Vidal (720 et 721)

Discussion générale

Le budget général de la Ville a été tenu avec une légère amélioration, malgré deux péjorations importantes, dont une dans le dicastère de la sous-commission. Il s'agit de la baisse des rentrées fiscales des personnes morales (- 1,6 mio), et de la décision de ne pas dissoudre l'entier de la réserve de 2,5 millions pour l'entretien des immeubles du patrimoine financier (- 1,2 mio). En effet, ladite réserve ne sera dissoute que pour moitié dans les comptes 2015, le solde le sera dans les comptes 2016 afin de financer des travaux en 2016. Les comptes 2015 sont donc dégradés de 2,8 millions. Dans le dicastère, ce handicap de 1,2 million a été ramené à 118'000 francs notamment grâce à la facture finale du pot commun des transports moins élevée que prévue (- 350'000,-) et surtout grâce à de constantes recherches d'économie.

Service d'urbanisme et de l'environnement (SUE) – 755 et 813

Au niveau du personnel, il faut signaler principalement les départs de l'architecte communal en novembre 2015 (retraite) et de la responsable des aménagements urbains à la fin février 2016 (raisons personnelles). Le premier poste n'a pas été remplacé et le second a été remis au concours et a donné lieu à l'engagement d'un nouvel aménagiste pour le 1^{er} juin 2016.

Le non-remplacement de l'architecte communal a nécessité la répartition de certaines tâches sur les autres chefs de secteur. Le marketing urbain a repris quelques dossiers importants dont le Nouvel Hôtel judiciaire et la salubrité (nuisibles...), le patrimoine assume l'accueil des visiteurs et la représentation (concours d'architecture, conférences, diplômants, commission cantonale des biens culturels, fondation du Temple Saint Jean) ainsi que le soutien au bureau des permis de construire. Le secteur planification a repris seul les dossiers qui étaient suivis en binôme avec l'architecte communal et assure plus de représentations qu'auparavant. Quant au secteur des permis de construire, il a subi une perte de force de travail (- 20% de secrétariat) et a repris le secrétariat de la commission d'urbanisme. Le chef du Service des bâtiments et du logement, lui-même architecte, a également repris quelques dossiers.

À noter qu'il n'y a plus de chef de service au SUE depuis plusieurs années; le service est ainsi dirigé par un collège de direction et organisé en secteurs indépendants avec des compétences propres. Le SUE fonctionne bien avec une séance de direction chaque semaine, le collège de direction se réunit en outre toutes les deux semaines sans le directeur. Il n'est donc pas paru opportun et nécessaire de nommer un chef de service, ce qui aurait par ailleurs impliqué une perte de prérogatives et une nouvelle et complexe collocation pour les responsables de secteurs.

Par ailleurs, un poste de collaboratrice scientifique a été réduit de 80% à 40%, ce qui a pour conséquence que les préavis pour les demandes de permis de construire dans le domaine de l'environnement ne sont plus examinés à l'interne mais sollicités auprès du service cantonal compétent comme c'est le cas des autres communes du canton.

L'activité 2015 du secteur planification a porté sur les grands projets suivants : le plan directeur régional, le 3^e projet d'agglomération et « La Chaux-de-Fonds 2030 » qui comprend les plans directeurs du territoire, des mobilités et des énergies. À noter également la mise en œuvre de la signalétique piétonne qui a été réalisée avec d'importantes économies par une internalisation de nombreuses tâches.

Le secteur Patrimoine a été particulièrement occupé par le traitement des dossiers ayant un impact sur le patrimoine au bureau de permis de construire, ainsi que la gestion de la fondation pour le patrimoine de la ville et du site UNESCO, de même que les activités de divulgation et de relation avec les diplômants. En outre, la Charte suisse du patrimoine a été signée et le plan d'action suisse pour les sites UNESCO a été mis sur pied ce qui aura un impact direct sur la pose de panneaux solaires et la création de garages dans les jardins. La confédération envisage de les interdire complètement et le service souhaite trouver des solutions pour les autoriser dans une certaine mesure.

Pour le secteur des permis de construire, le nombre de dossiers n'a pas faibli en 2015, mais ils ont été moins importants, ce qui se traduit par une baisse des émoluments par rapport à 2013, mais sur un niveau supérieur à celui de 2014. Le passage au nouveau logiciel cantonal de traitement des permis de construire SATAC 2 a demandé beaucoup d'énergie et de temps.

Le secteur du marketing urbain et de la politique immobilière et foncière a donné un gros coup d'accélérateur sur la vente des biens immobiliers et fonciers qui ne sont pas nécessaires à la stratégie de la Ville. Les biens qui ont été vendus en 2015 sont Commerce 95-99, le chalet La Clairière à Arveyes, ainsi que les terrains Pierre-Coullery et Charles-Naine.

Le géomètre communal se trouvait sous la rubrique du service de l'économie dans le cadre du projet de création d'un pôle foncier. Comme ce projet a été abandonné et que la politique foncière a été reprise par le SUE, le géomètre a rejoint le SUE. Le budget révisé ne tenait pas compte de ce transfert, aussi les comptes en charges de personnel ne respectent pas le budget et ce malgré les départs susmentionnés (30100000).

En 2015, sur les 80 vélos que compte le parc Velospot de la ville, 55 cadenas ont été abimés et 14 ont été cassés. Ces dégâts sont dus à une vague de déprédations qui a suivi la communication hasardeuse à Bienne sur la manière d'ouvrir brutalement les cadenas Velospot. Les cadenas s'ouvrent mais sont ensuite abimés ou cassés. La police a attrapé des suspects et a ouvert une enquête.

Le montant de la réparation de tous les cadenas s'élèverait à 65'000 francs, mais l'assurance ne couvre pas le sinistre, car les vélos n'ont pas été volés et qu'elle ne rembourse pas les déprédations. De plus, comme la méthode d'ouverture des cadenas est connue, il serait sage de poser de nouveaux cadenas qui ne s'ouvrent pas avec la méthode brutale. Il faudrait alors ajouter 15'000 francs pour la réparation. La ville de Neuchâtel, qui a

également subi des déprédations, teste actuellement un nouveau système de cadenas. Quatre de ces nouveaux cadenas ont déjà été abimés, mais ils ne s'ouvrent plus. Cela pourrait donc dissuader les voleurs et les déprédateurs. Le SUE attend un retour définitif de la ville de Neuchâtel sur ces nouveaux cadenas.

Toutefois, comme il n'y a pas de budget 2016 et au vu des montants nécessaires, qui impliqueraient un crédit complémentaire, Job Service, qui gère le parc de vélos, examine actuellement combien de vélos pourraient être remis en état avec les 5'000 francs disponibles afin de mettre en circulation une flotte réduite dès avril.

En conclusion, au vu de la situation financière, il y a une volonté claire du SUE de trier et d'abandonner certains dossiers qui ne peuvent plus être traités faute de ressources et de moyens.

Service des affaires régionales et des relations extérieures (SARRE) - 125

La collaboratrice à 80% qui a quitté le service des affaires régionales et des relations extérieures en été 2015 (démission) n'a pas été remplacée, ce qui a permis des économies, mais ce qui oblige le chef de service à faire des choix. Il y a donc également eu moins de recettes liées à des petits mandats externes. Cependant, l'abandon de certaines tâches est plus facile et moins visible au SARRE que dans d'autres domaines, car son activité est largement prospective. Il a gardé la coordination de AUD (agglomération urbaine du Doubs) qui était gérée par la collaboratrice. En outre, le chef de service a encore travaillé en 2015 à hauteur de 20% pour le secteur patrimoine du SUE avec 3 projets qu'il avait commencés au SUE (abattoirs, Doubs 32 et Bon pied bon œil), ce mandat a été réduit à 10% en 2016 puisque plusieurs de ces projets seront réalisés dans la première moitié de cette année.

Les subventions gérées par le SARRE sont répertoriées sous les rubriques de la chancellerie. La question se pose de savoir s'il ne faudrait pas à terme rapatrier ces lignes budgétaires au SARRE de même que les lignes budgétaires liées au tourisme pour plus de clarté.

Lors de l'année écoulée, les subventions ont été analysées afin d'opérer des économies et d'élaborer une stratégie pour le repositionnement de notre ville au sein des institutions auxquelles elle participe. La réflexion sur le maintien de ces subventions a donné lieu à des économies, notamment sur notre participation à Jura 3 Lacs. Notre participation au Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) consiste en notre contribution au processus principal

Centre-Jura dont nous sommes le plus gros contributeur (2.50/habitant) ainsi qu'aux autres processus additionnels que sont AUD et le Réseau des 3 Villes (0.4/habitants). Le SARRE en 2015 a assuré le mandat de coordination d'AUD et se verra confier en 2016 un même type de mandat pour le Réseau des 3 Villes, ce qui permettra de couvrir la participation de la Ville aux deux processus.

En 2015, la défense de l'horaire 2016 a été un dossier important pour le SARRE, de même que celui, sempiternel, de la ligne des horlogers qui pose beaucoup de problèmes. À l'avenir les projets « Mobilité 2030 » nécessiteront encore beaucoup de travail, notamment par rapport à la possible perspective de fermeture des tunnels pour leur entretien.

La participation à « Ouest Rail » permet de connaître les directeurs des transports et de soigner nos contacts, ce qui est aussi important que le suivi des dossiers. L'organisation de l'assemblée générale de « Ouest Rail » a coûté moins que prévu en raison de la participation du canton.

Pour l'heure, le SARRE s'engage pour le soutien d'un projet de « Navettisation » sur la ligne des horlogers (pour rappel, celle-ci est sous-utilisée et connaît de nombreux problèmes techniques ainsi qu'un défaut de volonté politique du côté français). Nous risquons donc l'abandon de cette ligne d'ici à 2021. Tout d'abord, il faut relever qu'il n'y a plus de raisons de maintenir une liaison jusqu'à Besançon TGV puisqu'il n'y a plus de correspondance TGV intéressante pour Paris. C'est pourquoi il est préférable de mettre l'accent sur les pendulaires frontaliers avec la « navettisation » de la ligne La Chaux-de-Fonds - Morteau en 24 minutes avec du matériel thermique acheté en Italie pour 2020 – 2021. Avec des coûts d'investissement (12'000'000,-) et d'exploitation (idem actuel) relativement faibles ce projet apparaît réaliste et intéressant. Une telle réalisation permettrait de passer de 300 voyageurs jour à 1200-1500 voyageurs jour (+500%).

Il s'agit peut-être du dernier effort de la ville pour sauver, pérenniser et développer cette ligne. Toutefois, son électrification reste l'objectif : au vu des problèmes techniques et de calendrier politique, il ne faut pas y compter avant 2035.

Transports - 150

La participation au pot commun des transports a été moins importante que prévu. De plus, un transitoire a été prévu pour la facture qui est encore en discussion avec le canton pour ce qui est d'une réduction de notre participation en raison de l'abandon des trolleybus en 2014.

Géomatique - 770

Au service de géomatique, il a fallu faire face au départ d'un collaborateur qui a souhaité réorienter sa carrière professionnelle et à la baisse du temps de travail d'un collaborateur qui a voulu poursuivre un projet personnel de recherche à la HES d'Yverdon. La procédure de remplacement qui était en cours lorsque la crise financière a éclaté a été stoppée. L'année a donc été difficile. Finalement, ces départs et réductions d'EPT d'ingénieurs en géomatique ont permis d'engager un jeune dessinateur à hauteur de 80% dès le 1^{er} avril 2016.

Le service gère et élabore la cartographie informatique pour tous les domaines et inventaires communaux afin de répondre aux questions des services. Il s'agit d'un outil très performant qui permet de gagner du temps, des ressources et de l'argent quand il est utilisé correctement. Mais il ne faut pas en abuser et réfléchir avant de solliciter le service pour ne pas le surcharger et le congestionner. C'est pourquoi il a mis en place un quota d'heure par service pour gérer toutes les demandes, car il est à son seuil minimum de fonctionnement.

En résumé, la géomatique permet d'améliorer le fonctionnement d'autres services de l'administration.

Les frais et tarifs d'exploitation du SITN sont en baisse de même que les droits de publication.

Gérance – secrétariat – 210

Au niveau des ressources humaines, il faut signaler principalement la création du Service des Bâtiments et du logement qui regroupe l'ancien Service d'architecture et bâtiments et la Gérance des immeubles. Il faut également noter le départ de la cheffe de la gérance fin 2015 qui a souhaité réorienter sa carrière. Le poste a été repourvu, mais à un taux moins élevé.

L'année 2015 a été mouvementée. En effet, les nombreux chantiers et rénovations planifiés n'ont pu être lancés qu'après le budget 2015 révisé, donc depuis le mois de juin avec beaucoup de retard et en pleine réorganisation du service.

Les grands chantiers ont consisté en la centralisation du chauffage de trois bâtiments, au changement des fenêtres, volets et en la rénovation des façades de Parc 65. Il n'a pas été possible de réaliser les finitions des

travaux de Beau-Site 25, 27 et 29 en 2015 et le nouveau système financier ne permet pas de reporter les travaux en 2016 puisqu'ils n'ont pas été budgétisés sur cette année.

Il y avait encore six appartements en attente d'une rénovation fin 2015. Le travail sur les appartements vétustes s'est poursuivi en 2015, puisque 13 à 14 appartements ont été rénovés dont 75% avec cuisine agencée. Il s'agit toujours de rénovations simples et c'est souvent au moment de décider l'installation ou non d'une cuisine agencée que l'on détermine si l'appartement est destiné ou non aux standards de l'aide sociale (max. 730.-/mois pour une personne seule). Dix rénovations ont déjà été commencées en 2016 (sur les 750 appartements de la ville, le chef des gérant technique estime qu'il y en aurait environ 250 à refaire).

La politique du Conseil communal est, sauf cas exceptionnel, de refuser d'attribuer les logements aux bénéficiaires de l'aide sociale d'autres communes qui viennent s'installer à l'action sociale en ville afin de les réserver notamment pour les Chaux-de-Fonniers bénéficiaires de l'aide sociale.

Dans les appartements de la ville, il n'y a désormais plus de calorifère à mazout, mais il y a encore des picolos à gaz pour chauffer l'eau.

Il serait sage de mettre en place une politique et une stratégie d'entretien, mais avec la capacité financière actuelle, les appartements à refaire au coup par coup épuisent le budget. Il faudrait aussi rénover les cages d'escalier car cela ne suffit pas de refaire les appartements pour valoriser les immeubles.

Il faut signaler que les grands appartements ont de la peine à être loués, notamment quatre appartements rénovés de 6 pièces à 1'800 francs charges comprises. Etant donné les taux d'intérêt bas, les gens qui ont les moyens de louer ces appartements préfèrent acheter un bien immobilier.

Bâtiments locatifs - 211

Il y a beaucoup de nouveaux comptes en raison du passage à MCH2. La différence dans la dissolution de la réserve est due notamment au fait qu'il a été décidé d'en garder la moitié pour des travaux à réaliser en 2016.

Comme l'immeuble a finalement été vendu, il y a des pertes de loyers sur Commerce 95-99.

Le compte reste en positif, mais il s'agit de nuancer, en effet on assiste à un mouvement qui voit de plus en plus de locataires revendiquer des travaux d'entretien auxquels ils ont droit.

Parking - 212

La barrière du parking Volta a été fracturée et sa réparation a coûté 26'000 francs. Comme le bâtiment de la halle Volta est géré en PPE et que la première assemblée de la PPE n'a eu lieu qu'en 2014, les factures des frais d'exploitation du bâtiment comptabilisés en 2015 comprennent toutes les années précédentes (électricité, concierge, barrière).

Le parking de l'hôpital est géré par HNe. Comme HNe est passé au principe d'échéance pour sa facturation, il a facturé sur 2015 les années 2014 et 2015. Les charges de déneigement non facturées ont été rattrapées en 2015. Par ailleurs, nous avons subi des pertes de loyers, car alors que tout le monde savait que les tickets non-payés permettaient de stationner gratuitement, personne ne l'a signalé à temps. La réparation du système a coûté 36'000 francs.

Bâtiments d'utilité mixte - 213

La péjoration des comptes est liée à la résiliation de plusieurs baux aux abattoirs et à la fermeture de l'Ancien Stand.

Bâtiments industriels - 230

Le site de la scierie des Eplatures a été déplacé du compte 250 au 230.

Domaines - 240

Il faudra prévoir un budget pour huit des fermiers de la ville qui devront respecter un plan de gestion intégrée (PGI), notamment la rénovation de certains bâtiments et l'entretien des pâturages boisés.

Foncier - 250

Deux terrains ont été vendus au canton sous le bâtiment de l'école Pierre-Coullery avec un petit bénéfice, ainsi qu'un terrain industriel à l'Avenue Charles-Naine.

Conseil général - 100

Les frais d'impression sont encore relativement élevés. À la première séance de la prochaine législature, il sera demandé aux personnes qui souhaitent impérativement recevoir les rapports par la poste de s'annoncer, plutôt que de faire circuler une liste globale qui permet de renoncer aux supports papier. La Chancellerie pourrait proposer de ne plus imprimer les procès-verbaux.

Conseil communal – 110

Le loyer du 11^e étage n'est plus imputé au Conseil communal mais aux services qui y ont emménagé (Service juridique et Service de santé). Le compte 31700100 a dû être splitté pour répondre aux normes MCH2, mais les montants n'ont pas été répartis correctement.

Chancellerie - 121

En 2016, il faudra faire face à deux départs, le premier fin août pour un poste à 60% au secrétariat, puis fin octobre le départ à la retraite de la vice-chancelière. La nouvelle chancelière qui commencera le 1^{er} mai 2016, devra donc mettre en place une nouvelle organisation susceptible de générer des économies.

Etat civil et contrôle des habitants - 130

Il manque les remarques de la rubrique 130 car la responsable des finances du 130 s'est cassé la jambe et n'a pas pu fournir l'ensemble des remarques.

Plusieurs cas de contrôle du domicile de personnes vivant en ville mais non domiciliées sont en cours avec déjà quelques rapatriements.

STEP - 720

Depuis 2004, il n'y a plus de consommation de mazout à la STEP grâce au biogaz produit sur place: production de courant et valorisation de la chaleur. Depuis novembre 2013, le solde du courant produit est envoyé dans le réseau et rapporte 21,9 centimes/kWh (selon le tarif de la RPC – Reprise à prix coûtant), alors qu'il est acheté 16,5 centimes /kWh).

Il faut signaler trois gros chantiers qui se sont déroulés en 2015. Tout d'abord la centrifugeuse a été remplacée. Cette installation permet de sécher les boues et d'en réduire le volume, ce qui est important puisque l'élimination des boues est un poste important des comptes de la STEP. L'économie réalisée sera d'au moins 40'000 francs par an.

Des travaux de vidange et de curage d'un digesteur ont également été menés à l'interne en 2015. Il s'agit d'une opération à faire tous les 10 à 15 ans afin de ne pas diminuer le volume de traitement du digesteur.

Des travaux de vidange ont été également effectués dans un bassin biologique. Ce curage a permis de constater que les joints de dilatation étaient fichus et devaient être remplacés par une entreprise spécialisée, ce qui n'avait pas été budgété. Un constat identique a été fait avec les tapis d'aération de la zone extérieure: achats des pièces de rechange non budgété et remplacement effectué en interne.

Un mandat d'étude stratégique a été lancé afin de déterminer ce qu'il faudra engager sur les prochaines années pour la STEP. Depuis le 1^{er} janvier 2016, une taxe de 9 francs par habitant raccordé est prélevée jusqu'à ce que la commune mette en place le traitement des micropolluants, soit 350'000 francs. Le moment venu, il faudra mettre ce montant en rapport avec les coûts d'exploitation et les amortissements d'une STEP avec traitement des micropolluants.

Le projet de turbinage des eaux épurées par la STEP est en attente et une nouvelle rencontre est prévue prochainement.

La réserve de 1,1 million est toujours disponible, mais il a été décidé, mis à part les prélèvements ou versements pour équilibrer ce chapitre autofinancé, de ne pas y toucher avant 2019 car la mise en place du PGEE aura une incidence.

À noter que les déchets ménagers récoltés dans les grilles de la STEP sont en augmentation depuis 2009, donc avant l'introduction de la taxe au sac. Ensuite, cette augmentation a persisté, mais une tendance à la stabilisation est constatée depuis 2014.

Services techniques - 700

Aux services techniques, un collaborateur prendra sa retraite en 2018. La décision de maintenir cette fonction sera alors prise par le Conseil communal en relation avec la volonté du directeur du dicastère et du Conseil communal de limiter au maximum les mandats et de ne plus en donner lorsque les compétences existent à l'interne.

2015 a vu la fin des travaux de la place de la gare et de la rue Daniel-Jeanrichard ainsi que trois chantiers routiers sur Blaise-Cendrars, Promenade et Jacob-Brandt ouest.

Le poste de la collaboratrice responsable de la mise en place du PGEE, payée par le montant PGEE versé à la ville par le canton, a été renouvelé en contrat de durée déterminée.

Il faut relever qu'il règne une très bonne collaboration au sein des services techniques avec une bonne équipe. Le travail géré à l'interne est efficace et a permis, notamment, la réalisation des travaux du passage inférieur Malakoff en trois nuits seulement.

Service des bâtiments - 200

Comme la gérance, le service des bâtiments a été sollicité par 3 éléments importants durant 2015 : l'établissement d'un deuxième budget durant les 4 premiers mois, la course ensuite pour la réalisation des chantiers et finalement la réorganisation du service qui n'a pas toujours été partagée par tout le monde, mais qui a finalement bien été acceptée. Le nouveau nom est déjà applicable dans les comptes 2015, car le fait de l'inscrire dans le système informatique pour 2016 l'inscrit de manière automatique pour les années précédentes.

Il faut signaler les gros chantiers suivants : le remplacement de deux serres horticoles de 800 m² qui vont permettre des économies aux services des espaces verts, le toit plat et les espaces de stockage du musée des Beaux-Arts, le bâtiment Collège 9 pour le service de l'action sociale ainsi que la salle de musique.

Les autres chantiers importants ont été les suivants : la pose d'un ascenseur dans le collège de la Promenade, la réparation de la charpente du Temple-allemand, la création d'un accueil parascolaire à Doubs 34, ainsi que la réfection de la toiture de la salle de gymnastique au collège des Crêtets qui coulait.

Bâtiments divers d'utilité publique – 201

Le bâtiment SISPOL est géré sous la forme d'une PPE et se trouve sous cette rubrique, mais les couts sont ensuite refacturés au SIS ainsi qu'au canton.

Il faut signaler les travaux suivants qui ont fait l'objet d'un crédit selon l'article 95 et qui viennent en plus du budget: la réfection de la charpente et des piles (statique) du Temple-Allemand en pleine saison du théâtre ABC, les travaux d'aménagement des locaux de la direction du dicastère DFER et du Service économique à Serre 23, le remplacement de la chaudière de Beau-Site qui a lâché alors qu'il n'était pas prévu de la remplacer ainsi que la réparation des ascenseurs de la gare due à des dégâts vraisemblablement provoqués par des vélos ou du vandalisme.

Il est à noter à ce sujet qu'un concierge passe tous les jours ouvrables (matin et après-midi) ainsi qu'une fois le samedi pour nettoyer les ascenseurs et la cage d'escalier. Les odeurs du passage des ascenseurs sont dues au fait que les eaux de ce passage ne peuvent pas être évacuées par les canalisations des eaux usées. En effet, le collecteur se trouve au-dessus du niveau du passage ce qui fait que les eaux stagnent dans un puits sans fond.

À la suite de l'abandon du projet de passerelle, une étude a été lancée pour améliorer les ascenseurs de la gare (agrandissement pour les vélos, puits de lumière). Quant au projet de passerelle, il ne sera pas réactivé avant la fin de la réalisation du projet ferroviaire de Mobilité 2030 et la parfaite connaissance de la géométrie définitive de la gare afin de pouvoir proposer des accès aux quais et des piliers de soutien.

Le rapporteur
Patrick Jobin